



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

assurance vie

Question écrite n° 114467

### Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impossibilité pour les assurés de transférer un contrat d'assurance vie d'une compagnie d'assurance à une autre compagnie d'assurance, sauf à perdre le bénéfice de l'antériorité. Considérant que cette disposition inscrite dans l'article 1271 du code civil crée de fait une situation monopolistique au profit des assureurs, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin qu'un assuré puisse librement disposer de son contrat d'assurance vie et rétablir ainsi une saine concurrence entre les différents établissements financiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114467

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2011, page 7785

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)